

**DÉCISION N°2018-301 DU 17 DECEMBRE 2018
PORTANT DÉLÉGATION TEMPORAIRE DE SIGNATURE**

La directrice générale de l'Agence publique pour l'immobilier de la Justice,

Vu le décret n°2006-208 du 22 février 2006 modifié relatif au statut de l'Agence publique pour l'immobilier de la Justice,

Vu la décision n° 2018-260 du 17 décembre, relative aux délégations de signature.

DÉCIDE

Article 1

En l'absence de M. Tuan LE MINH, Directeur de programme sa signature est déléguée à M. Vincent CHATALIC, Directeur de programme, pour les attributions relevant des directeurs de programme aux termes de la décision précitée relative aux délégations de signature.

Article 2

La présente décision produira ses effets entre le 28 décembre 2018 et le 4 janvier 2019 inclus.

La directrice générale,



Marie-Luce BOUSSETON